

REUNION DU COMITE PERMANENT
DES MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

Déclaration préliminaire du ministre des
Affaires intergouvernementales du Québec
M. Claude Morin

Montréal (Québec)
du 8 au 11 juillet 1980

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
CABINET DU MINISTRE

COMITÉ PERMANENT DE MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

Déclaration préliminaire du ministre des
Affaires intergouvernementales du Québec,
M. Claude Morin

Au tout début de nos travaux, je tiens, au nom de la délégation du Québec, à énoncer dans quel esprit et dans quelle perspective nous abordons la présente ronde de négociations constitutionnelles.

I- Le sens du référendum québécois

Lors du référendum du 20 mai dernier, la population du Québec n'a pas accordé à son gouvernement le mandat de négocier, avec le reste du Canada, une entente fondée sur la souveraineté-association. Comme nous l'avons dit depuis, ainsi qu'avant et pendant la campagne référendaire, nous avons accepté démocratiquement le résultat de cette consultation populaire et nous agirons en conséquence. Cela signifie donc qu'il n'est pas question, pour nous, de tenter d'obtenir, par le biais de l'exercice qui commence, la réalisation d'un objectif politique auquel les Québécois n'ont pas souscrit en mai.

En s'exprimant comme ils l'ont fait, les Québécois n'ont cependant en aucune façon, bien au contraire, opté pour le statu quo et, encore moins, pour une diminution quelconque des compétences du Québec. D'ailleurs, tous les porte-parole du NON se sont à l'époque entendus pour affirmer qu'un NON signifierait en réalité un OUI à une réforme en profondeur du régime politique actuel.

Et si nous nous trouvons ici réunis aujourd'hui, si tôt après le référendum, la raison en est que tous ressentent -- du moins nous le présumons -- qu'il faut maintenant donner une substance convenable à la réponse référendaire. Autrement dit, les Québécois veulent désormais mesurer la dimension réelle, tangible et concrète des promesses de renouveau que le NON était censé contenir.

II- Les attentes des Québécois

Les négociations que nous entreprenons n'ont, en fait, de sens que si elles mènent vraiment à des changements réels dans le sens désiré par le Québec.

Or, la réforme constitutionnelle soulève au Québec des attentes considérables. Depuis maintenant une quinzaine d'années, toutes les tentatives de révision ont avorté et, chaque fois, elles ont déçu les Québécois. Pourquoi? Parce que chaque fois on est passé à côté des véritables problèmes et que l'on a fini par se concentrer sur l'étude de sujets fragmentaires, disparates ou de portée limitée par rapport aux difficultés de fond qu'éprouvait le Québec et qui, pour lui, justifiaient une révision en profondeur de notre cadre politique.

Une nouvelle fois donc, nous recommençons aujourd'hui un autre exercice constitutionnel. Celui-ci découle directement du référendum québécois, même si parmi les problèmes à résoudre plusieurs sont ressentis par d'autres provinces que le Québec: il s'agit là d'une réalité dont nous sommes tout à fait conscients.

Qu'attendons-nous, comme Québécois, de la reprise des négociations?

D'abord qu'elles tiennent résolument, ouvertement et franchement compte de ce qu'on pourrait considérer comme un commun

dénominateur chez les Québécois: à savoir qu'il existe, chez nous, une société distincte, qui veut être reconnue comme telle, qui est libre de décider de son avenir et qui tient à conserver chez elle et pour elle, ainsi qu'à les acquérir lorsqu'ils lui manquent, les instruments culturels, économiques et linguistiques lui permettant de s'affirmer et de se développer selon ses aspirations et ses besoins propres.

Nous attendons ensuite de ces négociations qu'elles conduisent à une clarification du partage des pouvoirs et à une diminution significative des chevauchements fédéraux-provinciaux.

Nous attendons enfin que ces nouvelles négociations confirment que, dans le régime fédéral, le gouvernement central considère les provinces non pas comme des entités administratives régionales qu'il lui faut constamment surveiller, mais comme des partenaires majeurs et responsables, à qui on peut et doit faire confiance.

En somme, les Québécois s'attendent, à la suite du référendum et des promesses qu'on leur a faites, qu'il y ait, du côté fédéral, des preuves manifestes d'un déblocage constitutionnel vraiment appréciable. Ils s'attendent à découvrir, du côté fédéral, une approche originale et imaginative à la solution de problèmes déjà si anciens qu'ils font en quelque sorte partie d'un contentieux permanent. Autrement, les Québécois auront l'impression d'avoir été roulés.

III- L'attitude du Québec

Comme nous n'avons que deux mois devant nous pour tenter de nous entendre sur des sujets dont certains sont discutés

sans succès depuis des années, on peut comprendre que la liste des questions retenues pour étude soit plutôt brève. Le Québec n'accepterait toutefois pas que le court délai imposé serve d'excuse commode pour remettre à plus tard des sujets intéressant les provinces, sous prétexte qu'ils seraient complexes, alors qu'on porterait une plus grande attention aux questions jugées prioritaires par Ottawa. La brièveté de la liste nous force aussi à laisser de côté des sujets encore plus importants que ceux qui seront abordés -- le Québec pourrait ici en mentionner plusieurs -- et qui, souvent, ont une influence directe et immédiate sur les thèmes retenus. En outre, dix des douze points de notre programme n'offrent aucune nouveauté puisqu'ils proviennent intégralement d'ordres du jour de conférences antérieures s'échelonnant de 1968 à 1979.

Ces réserves n'affectent cependant en rien l'esprit positif et ouvert dans lequel nous entreprenons les présentes négociations.

- 1- Nous sommes ici, comme il convient, pour défendre les droits et les intérêts des Québécois, sans pour autant ignorer ceux des autres citoyens du Canada. Notre volonté d'affirmation se double donc d'une volonté de compréhension.
- 2- Nous sommes également ici pour en arriver à des ententes aussi nombreuses que possible. En somme, nous voulons des résultats.
- 3- Nous ferons valoir nos points de vue et nous les défendrons en visant toujours à ce que les résultats éventuels des négociations reflètent les attentes concrètes des Québécois.

- 4- Notre première préoccupation, comme cela a toujours été le cas pour le Québec depuis maintenant une quinzaine d'années, demeure le partage fédéral-provincial des pouvoirs. A cet égard nous nous en tenons au consensus interprovincial unanime dégagé par les Premiers ministres des provinces, à Régina, en août 1978.
- 5- Sur chacun des sujets retenus pour étude, nous présenterons pour discussion, des propositions précises dont la teneur correspondra, nous le croyons, à la volonté des Québécois dans leur ensemble.
- 6- Parce que nous tenons absolument à ce que les citoyens soient adéquatement informés, nous nous ferons un devoir de rendre ces propositions publiques dès leur dépôt à la table de négociation. Nous respecterons évidemment la discrétion qui s'impose quant aux vues exprimées par tel ou tel gouvernement.
- 7- Nous profiterons d'une Commission parlementaire qui aura lieu, à Québec, les 14 et 15 août prochain, pour présenter un rapport d'étape sur les négociations qui se seront déroulées d'ici là et pour faire le point avec nos collègues de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, 8 juillet 1980